

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme BOTEBOL Claudine, Maire, M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint, Mme PAYRE Irène, Mme GONZALEZ Sylviane, M. SERRE Claude, M. ROMEU Laurent, M. BRIAND Ronan, Conseillers Municipaux.

Présent pour des raisons d'ordre technique : M. MENDOZA Xavier, Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe.

Secrétaire de Séance : M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2022 :

L'Assemblée n'ayant formulé aucune observation, le compte rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents. Afin de pouvoir afficher les prochains comptes-rendus plus rapidement, ils seront proposés à la validation des conseillers le plus rapidement possible sans attendre le prochain conseil.

II – DECISIONS DU MAIRE SELON DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL VERS LE MAIRE (Article L. 2122-22 DU C.G.T.) :

Néant

III – EAU ET ASSAINISSEMENT :

a. Adoption des RPQS Eau et Assainissement.

M. MENDOZA explique au Conseil les caractéristiques du RPQS 21 Eau potable et notamment le bon niveau de rendement qui s'élève à 84 % pour l'année 2021. Le prix de l'eau ayant été modifié pour les consommations au-delà de 80 m³ a porté ses fruits. La moyenne s'élève à 2,18 €/m³.

Il faut noter également que 83% des analyses ont été satisfaisantes.

Par ailleurs Mme la Maire précise que l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement propose une plaquette comparative de critères choisis sur l'ensemble du département. Le document en question sera visible sur le site communal.

Quant à l'assainissement, M. MENDOZA précise qu'il y a peu d'informations. Ce devrait être plus complet lorsque le Schéma Directeur d'Assainissement sera opérationnel.

Suite aux explications données, le Conseil Municipal adopte les RPQS Eau et Assainissement 21.

b. Suivi de la STEP

Mme la Maire rend compte au Conseil de la dernière réunion STEP. Les résultats de l'analyse sur 24 h sont un peu limite mais l'on ne doit pas s'inquiéter. En effet, si l'on considère la marge acceptable de 20 %, les résultats restent satisfaisants. Quant aux roseaux, le SATESE ne comprend pas vraiment leur état actuel. Le même phénomène est apparu dans d'autres petites communes. Affaire à suivre.

c. Attribution financière.

Mme la Maire informe le Conseil de la notification d'attribution des aides financières de l'Agence de l'Eau concernant d'une part, la réalisation du schéma directeur de l'eau potable pour un montant de 9 994,00 € et d'autre part, l'actualisation du schéma directeur de l'assainissement pour un montant de 5 072,00 €.

Par ailleurs une demande de subvention a été envoyée au Département, la réponse est attendue.

d. Château d'eau

M. MENDOZA commente le nettoyage du château d'eau réalisé avec l'aide de Mme la Maire. Il explique notamment la nécessité d'acheter une pompe « serpillère » qui permettrait de vider plus facilement le fond du château et donc de gagner du temps. Une lampe UV a été changée à cette occasion. Ce nettoyage est prévu une fois par an.

IV – FINANCES LOCALES :

a. Attribution financière

Mme la Maire précise au Conseil que nous sommes toujours en attente de la réponse du Département portant sur la subvention « rénovation énergétique » de la salle des fêtes. Cette demande n'est toujours pas passée en commission.

Compte-tenu de l'urgence, le Conseil souhaiterait démarrer les travaux sans attendre la subvention.

b. Chèques cadeaux 2022

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de « Chèques Cadeaux » à M. MENDOZA, employé technique de la commune, pour une valeur de 171 €, montant plafond URSSAF à ne pas dépasser afin que la collectivité soit exonérée de charges.

V – COMMUNAUTE DE COMMUNES :

a. La Commune de CORBERE LES CABANES

Mme la Maire informe le Conseil de la demande de retrait de la Commune de CORBERE LES CABANES de la Communauté Roussillon-Conflent. Une étude d'impact a été réalisée portant sur les diverses incidences de cette opération. Suite à plusieurs réunions de travail entre la Communauté de Communes et la Commune de CORBERE LES CABANES, il a été admis que le choix de retrait relève de la démocratie locale et qu'il convient de la respecter.

Suite aux explications de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe de la demande de départ de la Commune de Corbère les Cabanes de la Communauté Roussillon Conflent.

b. La taxe d'aménagement

Mme la Maire rend compte du conseil communautaire du 26 octobre 2022 de la Communauté de Communes portant sur la répartition de la Taxe d'Aménagement. Toutes les Communes ont été d'accord pour reverser les 100% des Zones d'Activités Economiques des différentes communes au profit de la communauté mais 24 élus contre 14 ont refusé de reverser les 5% de la taxe d'aménagement des 16 communes. C'était pourtant un moyen d'abonder le budget de la communauté commente Mme la Maire.

Suite aux explications de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le reversement de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes Roussillon Conflent pour 100% des Zones d'Activités Economiques.

c. Rapport annuel 2021 Ordures Ménagères

Mme la Maire présente le rapport annuel 21 sur le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers.

La Communauté de Communes assure la compétence « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis 2003.

Dans ce rapport on peut remarquer le passage du COVID 19. En effet, certaines mauvaises habitudes sont revenues et notamment celle de moins bien trier. Il faut savoir que 30% du tri sélectif est refusé. Des supports de communication ont été mis à disposition afin de lutter contre cette problématique et inciter la population à corriger son geste de tri.

Concernant la Commune, le tri est toujours d'actualité et notamment au niveau du verre puisque nous sommes ceux qui collectons le plus de verre par habitant (130,73 Kg / an / habitant alors que la moyenne sur la communauté est de 33,50 Kg/an/hab.) Belle performance !

Par ailleurs une dizaine de particuliers ont déjà été fourni en composteur individuel. Concernant les habitants du village qui n'ont pas de jardin, un composteur partagé sera installé dans l'enceinte de la STEP courant 2023.

VI –SYNDICATS :

a. Le SYDEEL 66

▪ **Bilan énergétique**

Mme la Maire informe le Conseil qu'un bilan énergétique réalisé par le SYDEEL est prévu prochainement pour l'ensemble des appartements communaux.

▪ **Motion SYDEEL sur le tarif de l'électricité**

Suite aux explications de Mme la Maire concernant la motion sur les tarifs de l'électricité et mesures d'urgence en matière de prix de l'énergie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'alermer et de s'insurger contre les augmentations faramineuses des prix de l'énergie pour 2023, dans le contexte de crise énergétique sans précédent, constituant un véritable tsunami pour le budget des collectivités et
- de solliciter une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en application d'un bouclier tarifaire équivalent à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers éligibles aux tarifs réglementés de vente, à l'ensemble des collectivités quels que soient leur taille, leur budget et leur nombre d'agents dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

b. Réflexions sur l'éclairage nocturne

Mme la Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été menée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle ou totale de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans certaines communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable sur les vols et la délinquance.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le syndicat d'énergies (SYDEEL 66) pour étudier les possibilités techniques telles que des éclairages solaires avec détecteur de mouvement (Tel que celui de l'escalier) et mettre en œuvre, les adaptations nécessaires.

c. SIP des Aspres, travaux Can Ceste

Mme la Maire informe le Conseil que le chantier de la création de la piste DFCI à Can Ceste réalisé par le Syndicat d'Interventions Prioritaires des Aspres, est pratiquement terminé. Il ne reste plus que le passage de la niveleuse. Cette piste a même été rallongée permettant ainsi d'aller au-dessus du « camion bleu », en direction du col de Saleig.

VII – EGLISE Saint SATURNIN

Mme la Maire informe le Conseil que vu le retard pris pour la restauration du retable du Christ, elle a contacté l'entreprise BEDANI de Ille sur Têt qui lui a assuré que le retable sera prêt d'ici un mois, soit mi-décembre.

Par ailleurs un devis pour le traitement de la porte de l'église lui a été demandé. Mr Bédani n'est pas spécialiste de ce type de restauration, il viendra avec un restaurateur dédié.

VIII – TRAVAUX COMMUNAUX, URBANISME :

a. Auberge du Val d'Amont

Mme la Maire explique au Conseil que lors de l'état des lieux fait dans le cadre de la reprise du bail commercial, il a été remarqué des fissures importantes dans le haut du bâtiment. M. LEDUC, ingénieur béton, a été sollicité, pour obtenir un avis professionnel. Ses conclusions sont radicales, il semble que la façade, coté terrasse, soit en train de s'écarter. Elle pourrait s'effondrer. Il suggère de fixer un profilé sur la façade et par des sortes de câbles, la maintenir et la faire progressivement revenir à une position acceptable.

Dans ces conditions il est impossible pour le moment de la louer de nouveau.

Mme la Maire propose de consulter un autre professionnel pour un deuxième avis puis de solliciter le département pour une aide financière, le montant de ce genre de travaux paraissant, à priori, très important.

b. Appel d'offre relatif à l'Auberge

Afin de prévoir un véritable cahier des charges pour le prochain locataire de l'Auberge, une réunion de travail sera organisée courant janvier 2023.

c. Immeuble communal place San Sadurni

Afin de répondre aux inquiétudes légitimes des locataires de l'immeuble communal relayées par M. BRIAND, une série de travaux vont être réalisés. Il semble que les traces d'humidité repérées sur un mur du bâtiment pourraient provenir de la terrasse du 1^{er} étage qui était mal pentée. La réfection de la terrasse, le changement des joints des fenêtres et la pose d'un radiateur plus économique ont été réalisés.

Il faudra sans doute, par la suite, investir dans des systèmes de pompe à chaleur, beaucoup plus économiques et même obligatoires pour les prochaines locations.

d. Guirlande de Noël

M. MENDOZA informe le conseil que la structure lumineuse « Joyeuses Fêtes » a été transformée pour accueillir des Leds à la place des ampoules classiques qui représentaient chaque année un véritable budget. Le Conseil profite de l'occasion pour remercier M. GELY, toujours disponible pour donner un coup de main.

e. Ligne téléphonique piste de la Bastide

Mme la Maire informe le Conseil de l'état de la ligne téléphonique qui suit la piste de la Bastide. Les propriétaires situés sur la piste ne peuvent pas, à eux seuls, élaguer les arbres qui gênent le passage du câble téléphonique. Mme la Maire propose donc que ce chantier puisse être réalisé en régie avec peut-être quelques volontaires bienvenus. Le Conseil approuve cette proposition.

f. Piste de la Bastide

Afin de poursuivre le débroussaillage de la piste menant à La Bastide, Mme la Maire a contacté l'Association AICO (Association d'Insertion du Canton d'Olette). Un responsable de l'association est venu en mairie afin de présenter l'AICO et d'exposer les diverses possibilités d'actions. Un chantier école pourrait convenir aux types de travaux demandés et amènerait la Commune à participer à l'objet social de cette association, la possibilité à ces salariés de retrouver le chemin de l'emploi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'Association AICO portant sur 4 jours de débroussaillage sur la piste de la Bastide pour un montant de 2 152,00 €.

g. Demandes d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal

- CU(a) : du 17/06/22 : Vente M. HILHORST à M. MISTRETA – Vu.
- CU(a) : du 24/07/22 : Parcelle B 519 – M. DELCLOS Jacques – Prémption par la SAFER
- DP : du 10/09/22 : Changement d'une fenêtre et ouverture d'une porte – Terre des Liens – Can Bassol.
- PC : du 24/06/22 déposé par DE COSTER Senne : Refus.

h. Droit de préemption de la SAFER

Mme la Maire précise au Conseil Municipal que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a exercé son droit de préemption avec procédure de révision de prix sur la parcelle B 519 mise en vente par M. DELCLOS Jacques.

IX – DIVERS :

a. Correspondant Secours Incendie

Mme la Maire informe le Conseil Municipal du décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 portant sur les conditions et les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours pourra, sous l'autorité du Maire, mettre en œuvre des actions dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal. M. ROMEU Laurent semble désigner d'office compte-tenu de ses capacités. Il accepte volontiers cette nouvelle mission.

b. Motion pour un accès des soins de qualité en montagne

Mme la Maire présente au Conseil une Motion en date du 27 octobre 2022 pour un accès à des soins de qualité en montagne, proposée par l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne). Cette motion nous renvoie à nos propres difficultés évoquées lors du conseil précédent tel que la difficulté à faire « monter » une infirmière sur la commune.

L'accès à des soins de qualité en montagne est au cœur des préoccupations des élus de l'ANEM. Maintenir un réseau hospitalier de proximité, faciliter l'intervention de professionnels de santé et l'accès à la télémédecine sont autant de priorités vitales à soutenir dans les zones de montagne.

Suite aux explications de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la motion proposée, pour un accès à des soins de qualité en montagne.

c. Plan Communal de Sauvegarde

Mme la Maire rappelle au Conseil le problème que pose l'antenne relais en cas de coupures électriques relativement au Plan Communal de Sauvegarde.

Lors d'une réunion, Mme la Maire a pu s'entretenir à ce sujet, avec Mme la Présidente du Conseil Départemental, Hermeline MALHERBE qui s'est engagée à donner suite à cette affaire.

d. Vœux communaux

Mme la Maire propose d'organiser « les vœux du Maire ». Le Conseil approuve cette démarche. Les vœux auront lieu le Samedi 14 janvier à 17h.

e. Panneau de circulation au village

Mme la Maire précise au Conseil que le panneau « Village sans voiture » prévu lors de la dernière réunion n'existe pas. Le Conseil décide de remplacer le panneau d'interdiction de stationner à l'entrée du village par un panneau « Voie sans issue » plus courant.

f. La Fibre

Le chantier prévu le 14 novembre semble avoir pris un peu de retard mais Mme la Maire informe le Conseil que l'on a bien reçu le dossier technique, qu'il ne fallait pas s'inquiéter, la fibre arrivera à Boule d'Amont.

g. Pépinière Départementale

Comme chaque année, le Conseil Municipal approuve la commande de plants à la pépinière départementale sachant que cette acquisition est proposée gratuitement par Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé,
Madame le Maire lève la séance à 12h30